

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 22 juin 2017

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h16 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Présentation du projet de parc périurbain du Jorat par l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »

Le Président passe la parole à Mme Sophie Chanel, Cheffe de projet.

Mme Sophie Chanel présente le parc périurbain en parlant du projet, de l'historique, du fonctionnement, du modèle de financement et le processus public. Elle ajoute que cette présentation est faite dans toutes les communes concernées.

ORIGINE DE L'ASSOCIATION

L'Association a été fondée le 9 mai 2012 à Froideville et poursuit 3 buts :

- *Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situées sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;*
- *Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois ;*
- *Etudier les opportunités de la création du Parc Naturel Périurbain (PNP) sur le territoire joratois.*

ASSOCIATION ET EQUIPE DE PROJET

L'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » réunit les communes de :

Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Le Mont-sur-Lausanne, Ropraz, Servion ainsi que le Canton de Vaud en tant que propriétaire forestier joratois.

UN PARC NATUREL PERIURBAIN : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le parc candidat du Jorat est un parc d'importance nationale dans la catégorie PNP. Les parcs d'importance nationale se caractérisent par la beauté de leurs paysages, la richesse de leur biodiversité et la valeur de leurs biens culturels. Un PNP doit être situé dans un périmètre de 20km du centre d'une agglomération et être facilement accessible par les transports publics. Il a pour objectifs d'être :

- *Un milieu naturel préservé pour la faune et la flore indigène à proximité d'une région très urbanisée ;*
- *Un lieu de découverte de la nature et de promotion de l'environnement pour le public ;*
- *Un laboratoire de recherche à ciel ouvert.*

Un PNP est composé d'une zone naturelle protégée dévolue à la libre évolution des processus naturels (zone centrale) et un espace tampon qui se prête à l'accueil des visiteurs, à la gestion des flux et à la valorisation de la biodiversité (zone de transition).

La zone centrale est une surface de 400ha si elle est d'un seul tenant et de 440ha si elle est fragmentée. Etant donné son objectif de libre évolution des processus naturels, la zone centrale connaît des limitations en termes d'exploitation sylvicole et de pratique de certains loisirs.

QUELLES OPPORTUNITES LIEES A CE PROJET ?

- *Mettre en place une maîtrise concertée et coordonnée des pressions grandissantes qui s'exercent sur le territoire ;*
- *Permettre à la population de découvrir un espace de nature sauvage à proximité d'une zone fortement urbanisée ;*
- *Développer, grâce à une structure au service des communes, des projets régionaux durables et ajouter une plus-value à des services, produits et éléments patrimoniaux ;*
- *Positionner les remarquables capitaux naturel et culturel du Jorat sur le plan national grâce au Réseau des parcs suisses et ses partenaires ;*

- Compléter l'offre touristique régionale dans une catégorie « proche de la nature » ;
- Mettre en place de manière coordonnée plusieurs politiques cantonales : préservation des grands espaces naturels d'importance et mise en réseau des milieux naturels d'une part, réalisation d'objectifs de la politique forestière d'autre part : d'ici à 2030, le réseau des réserves forestières couvrira au moins 10% de la surface forestière cantonale et trois grandes réserves, une par région biogéographique, seront créées.

Le Président remercie Mme Sophie Chanel pour sa présentation et passe la parole aux membres du Conseil.

M. Philippe Guex demande si des exploitations de bois seront autorisées et si l'accès aux sentiers sera libre.

Mme Sophie Chanel répond que cela sera autorisé afin d'avoir une zone forêt sans l'intervention de l'homme et les accès seront limités aux chemins pour les promeneurs. De plus, il n'y aura pas de prix d'entrée et il ne sera pas possible de ramasser quelque chose en dehors des chemins pédestres.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz est très choquée car dans le village, les habitants sont très proches de la nature. De ce fait, avec cette nouvelle législation, les habitants en seront privés.

Mme Sophie Chanel mentionne que la législation n'imposera pas les choses et que cela représente environ 10% du massif forestier.

M. André Pauli demande où se situera la zone centrale par rapport à Montpreveyres.

Mme Sophie Chanel indique que cela n'est pas encore clairement défini mais que ce sera probablement dans la partie Est du territoire. D'autre part, la carte définitive sera présentée à fin 2017 car, à ce jour, des discussions sont toujours en cours avec les propriétaires publics.

M. Cédric Besson relève que cela stoppera les véhicules motorisés mais quand est-il des cavaliers.

Mme Sophie Chanel souligne que l'aspect des cavaliers est très problématique et qu'ils disposeront probablement d'un allègement de la base légale. Ce point sera discuté avec la Confédération. De plus, les cyclistes seront autorisés à circuler pour autant qu'ils restent sur les chemins.

Mme Catherine Schäfer demande si les chemins seront goudronnés.

Mme Sophie Chanel rappelle que le but n'est pas d'avoir du béton partout.

M. Thierry Ruch relève que 440ha manqueront à un endroit pour la production du bois.

Mme Sophie Chanel répond qu'un 1/3 du bois Suisse est exporté à l'étranger et la production du bois sera mieux répartie et les constructions se feront avec du bois local.

2. Appel

Personnes présentes : 25 Excusés : 7 Absents : 0 Total des Conseillers : 32

Total des Municipaux : 5

Excusés

Bezençon Marina

Guignard Schneider Martine

Mermoud Isabelle

Mordasini Elisabeth

Non-excusés

Pichonnat Denis

Prahin Antoinette

Prahin Jean-Michel

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté.

Assermentation des nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être assermentées :

M. Dupuy Philippe, M. Koller Cédric, Mme Saugy Véronique et M. Ruch Thierry.

Le nombre des membres se monte maintenant à 37 personnes.

3. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec deux abstentions avec les modifications suivantes :

Page 1 :

M. Jean-Marc Ruiz : le prénom de Mme Bezençon est **Marina** et non Martine. Les totaux des présents et absents ne sont pas corrects.

Après contrôle, les totaux sont les suivants :

Personnes présentes : 23 Excusés : 4 Absent : 1 Total des Conseillers : 28

Total des Municipaux : 5

4. Communications du Président et des commissions

Le Président félicite le nouveau Municipal, M. Claude Küng, ainsi que le nouveau Syndic, M. Jacques Chappuis. De plus, il s'excuse pour la surcharge de travail des différentes Commissions et rappelle que les deux prochaines séances du Conseil général auront lieu le 5 octobre et le 7 décembre 2017.

M. Jacques Chappuis mentionne que la fusion des ORPC (Protection Civile) ne sera pas effective avant le 1^{er} janvier 2019 car trois régions doivent arriver à s'entendre pour cette fusion.

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Pas de communication.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

Pas de communication.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Pas de communication.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Pas de communication.

5. Election du Président, Vice-Président et scrutateurs (Article 9 du Règlement du Conseil général)

Le Président rappelle que le Président, le Vice-Président, les deux scrutateurs et les deux suppléants doivent être réélus pour une année. Il passe la parole à la Vice-Présidente, Mme Catherine Schäfer.

Mme Catherine Schäfer demande si quelqu'un se présente au poste de Président du Conseil général.

M. Gabriel Klein, actuel Président, se représente. Il est nommé par élection tacite.

Le Président relève que c'est un plaisir pour lui d'occuper ce poste et il souhaite continuer son travail encore quelques années. Il demande si quelqu'un se présente au poste de Vice-Président du Conseil général.

Mme Catherine Schäfer, actuelle Vice-Présidente, se représente. Elle est nommée par élection tacite.

Le Président mentionne que les scrutateurs sont Mme Alexandra Zimmermann et M. Michel Jaquier et ils se représentent. Ils sont nommés par élection tacite. D'autre part, les deux suppléantes sont Mme Corinne Chappuis et Mme Brigitte Gremillet-Ruiz qui se représentent et sont nommées par élection tacite.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jacques Chappuis

M. Jacques Chappuis transmet les remerciements du préfet, M. Daniel Flotron, au bureau du Conseil général pour le bon travail effectué lors des élections cantonales.

Après 38 ans au service de la Commune, M. Francis Ruch prendra sa retraite le 30 novembre prochain et il sera remercié plus dignement lors d'un prochain Conseil.

M. Ernest Dubi est excusé ce soir mais il est remercié par des applaudissements pour ces 15 années d'engagement pour la chose publique au sein de la Commune.

M. Claude Küng est félicité pour sa bonne intégration au sein de la Municipalité et ses collègues sont remerciés pour la bonne ambiance de travail et leur engagement sur les dossiers à traiter.

Mme la Municipale Cristine Pasche

COLLEGE DU RAFFORT - MEZIERES

Le carrelage des vestiaires des salles de gym est tombé à plusieurs endroits. Différents maîtres d'ouvrage sont venus et ne connaissent pas les raisons de ce problème mais ils pensent que cela vient de la vétusté. En juin dernier, lors de la séance du législatif, un crédit de CHF 56'000.- a été accepté pour financer la réfection urgente du carrelage des vestiaires datant de 1991.

Les travaux extérieurs arrivent à leur terme. Le tartan est terminé et le terrain de sport mis à jour.

Au niveau de la bibliothèque et du réfectoire, tout fonctionne bien.

COLLEGE DE CARROUGE

Le recours contre le collège de Carrouge a été déclaré irrecevable par le Canton de Vaud. De ce fait, une étude sera rendue dans le courant du mois de juin 2017 sur le collège de Carrouge nous permettant de connaître le montant des travaux.

Une séance a eu lieu avec la Commune de Jorat-Mézières qui souhaite affecter un abri PC dans le grand bâtiment.

Le collège de Carrouge sera chauffé avec des plaquettes de bois et il y aura trois bâtiments dont une salle de gym.

COLLEGE DE SERVION

Le retard pris au début du chantier en raison de la météo est comblé. Le bâtiment sera terminé le 31 juillet 2017 ce qui permettra de prendre possession des lieux et d'installer le mobilier pour la rentrée des classes en août prochain.

Le 18 novembre 2017 est la date retenue pour l'inauguration du collège de Servion. Vous êtes tous cordialement invités.

TRANSPORTS

La nouvelle Loi sur l'accueil des enfants stipule que les transports pour l'UAPE doivent être assurés par les communes. La Commune de Montpreveyres procède déjà de cette manière.

PROMOTIONS

Les promotions se dérouleront le 29 juin 2017 au Théâtre du Jorat. La même journée, plusieurs activités seront organisées avec les élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} année de Mézières.

A Savigny, un grand marché est organisé avec les classes de la 1^{ère} à la 8^{ème} année.

Mme Cristine Pasche souhaite de belles vacances d'été aux membres du Conseil.

M. le Municipal Claude Küng

Pas de communication.

M. le Municipal Philippe Thévoz

TRAVAUX POUR LE DEPLACEMENT DES ARRÊTS DE BUS

En fonction du retard pris par le Canton de Vaud dans la planification et la réalisation du nouveau revêtement sur la Route de Berne, les travaux sont prévus en deux étapes.

La 1^{ère} étape - la plus importante en ce qui concerne l'investissement de la Municipalité - a vu donc se concrétiser ce qui était prévu dans le préavis accepté le 13 octobre 2016 :

- Les espaces dévolus aux arrêts de bus pour Car Postal et les TL avec la création d'un trottoir et la base béton de l'arrêt du bus ;
- La réfection complète du Chemin de la Rochette entre le collège et la déchetterie ;
- L'aplatissement du gendarme couché devant le collège ;
- L'élargissement de la route entre la croisée vers la place de jeux et le nouvel arrêt de bus.

La Municipalité a profité des travaux et de la présence de l'entreprise pour faire un certain nombre d'amélioration dans ce secteur :

- Une réfection de l'accès à la déchetterie ;
- Un élargissement de la partie basse de la Route de l'Allamand jusqu'à la station de pompage de Pully pour permettre un meilleur écoulement de l'eau et donc une moindre érosion du bord de la route ;
- La suppression des îlots de granite entourant les places de parc qui posaient des problèmes d'écoulement de l'eau - avec une accumulation de terre et déchets végétaux - et qui ne facilitaient pas le déneigement ;
- La réfection en plusieurs endroits du revêtement (notamment sur la Route de l'Allamand, sous le pont de la Rochette et à la croisée Rochette - Allamand - Rogin) et le changement de plusieurs grilles et de capes de vanne dans un piteux état.

Selon les estimations, ces surcoûts devraient pouvoir rentrer dans le budget voté dans le préavis, du fait, notamment, que l'abribus sera CHF 30'000.- moins cher que prévu initialement. A noter qu'il sera construit à partir du 3 juillet prochain (il sera essentiellement en mélèze). Une fois que la nouvelle barrière à l'entrée de la place de jeux sera montée, la Municipalité pourra commander un certain volume de matériel compact jaune pour combler les dépressions des cheminements sur la place de jeux.

La 2^{ème} étape des travaux concerne la connexion avec la Route de Berne puisque la Municipalité a dû attendre que le Canton de Vaud se détermine. Le financement des travaux n'a été accepté par le Grand Conseil qu'au début du mois de juin 2017 et le calendrier exact des travaux a été transmis à la Municipalité hier après-midi (21 juin 2017).

De ce fait, les choses s'accélérent et les travaux commenceront le 3 juillet 2017 sur la Route de Berne pour se terminer le 18 août 2017. Le trafic sera réglé par des feux et aux heures de pointe (6h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30) et un Securitas gèrera la phase des feux. Les automobilistes devront se conformer à la signalisation mise en place.

Lors de la pose du tapis (en principe le week-end des 12 et 13 août 2017), le trafic sera détourné par Peney - Route des Paysans dans le sens Moudon - Lausanne et par Les Cullayes dans le sens Lausanne - Moudon. L'accès au village sera toujours assuré.

En cas de problème, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a assuré faire appel à la Gendarmerie, même si elle doit rester sur place. La Municipalité restera bien évidemment en contact avec les responsables du chantier.

Concernant la 2^{ème} phase des travaux, qui sont en lien avec ceux du Canton de Vaud, elle se fera en parallèle. Toutefois, la coordination n'est pas encore réglée aujourd'hui.

A noter que la signalisation qui concerne la 1^{ère} étape des travaux de notre Commune a été commandée et va aussi prendre place ces prochaines semaines. Quelques petites nouveautés sont à prendre en compte :

- Il y aura un sens prioritaire, non seulement au niveau du rétrécissement de l'arrêt de bus TL/Car Postal mais aussi entre le collège et la déchetterie. C'est le sens de circulation du bus qui est prioritaire ;
- Comme pour l'ensemble des croisements dans le village, la priorité de droite sera également marquée au sol sur la Route du Riau à la croisée d'accès à Moille-Baudin ;
- Les trois places visiteurs du bâtiment communal des Vernettes seront transformées en places de stationnement à durée limitée car, après vérification, elles sont situées sur le domaine public.

Pour terminer, en principe, les bus scolaires, dès la rentrée prochaine, utiliseront l'arrêt de bus TL/Car Postal et les élèves pourront ainsi profiter de l'abribus.

M. Jean-François Martin souhaite connaître l'accessibilité à la Route de la Croix-Neuve durant les travaux.

M. Philippe Thévoz répond que la phase d'été sera suivie de près.

M. David Cuttelod demande si la réfection du revêtement de la zone arrêt du bus est prévue.

M. Philippe Thévoz répond négativement.

M. le Municipal Frédéric Berner

Pas de communication.

7. Commissions - Elections partielles

Le Président mentionne que Mme Christina Zimmermann a démissionné de l'ASIJ et la remercie pour son travail effectué durant les dernières années.

7.1 Finances (un membre + un suppléant)

Les membres nommés sont Mme Cécile Pasche, M. Denis Pichonnat, M. Jean-Marc Ruiz et M. Fabrice Weber.

Personne ne se propose.

7.2 Gestion (un membre)

Les membres nommés sont Mme Isabelle Mermoud, M. Jérémy Cloux, M. Michel Jaquier, M. André Kolly, M. Mirko Minini, M. Alexandre Vaney et M. Jean-François Martin (suppléant).

Personne d'autre ne se propose.

7.3 ASIJ (un membre)

Le membre nommé est M. Cédric Besson.

Mme Catherine Schäfer se propose pour remplacer Mme Christina Zimmermann. Elle est nommée par acclamation.

8. Réponse au postulat de M. Michel Jaquier

La lecture du postulat et de la réponse ne sont pas demandées.

M. Philippe Thévoz explique qu'après étude par la Municipalité, les tarifs ne correspondent pas aux communes voisines et propose un nouveau tarif à CHF 40.-/mois et CHF 400.-/année, payable en une seule fois.

M. David Cuttelod procède à la lecture du rapport de la Commission Ad Hoc - PGA du 5 mars 2017.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande le nombre de personnes en possession d'un macaron.

M. Philippe Thévoz mentionne qu'à ce jour, seul trois personnes disposent d'un macaron.

Le Président relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté à l'unanimité.

Résultats : *Accepté : 24 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 0*

9. Réponse de la Municipalité à l'amendement du préavis municipal 09/2016

M. Philippe Thévoz relit les informations transmises par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud relative à la création d'un passage piétons au Chemin du Rogin :

Il est rappelé que la mise en place de passage piétons est régie par la norme VSS 640 241a et qu'il ne s'agit pas de simples marques sur la chaussée. Par conséquent, ils doivent être planifiés, projetés et exécutés comme des ouvrages. Les critères d'évaluation de ce type d'aménagement sont les suivants :

- *Etre aménagé sur le cheminement pédestre souhaitable ;*
- *Etre placé sur une route à orientation trafic en localité ;*
- *Etre fréquenté par au moins cent piétons pendant 5 heures/jour ;*
- *Avoir un trafic journalier moyen supérieur à 3'000 véhicules/jour ;*
- *Disposer d'une distance de visibilité de 100 mètres sur les zones d'attente (55 mètres minimum) ;*
- *Disposer de zones d'attente protégées infranchissables par des véhicules ;*
- *Aménager des rabaissements de trottoirs au droit du passage ;*
- *Etre éclairé selon les directives SLG 202.*

Dans notre cas, la fréquentation n'atteint pas les valeurs minimales des véhicules sur le Chemin du Rogin (impasse desservant une douzaine de maisons) et il est nécessaire de s'assurer que l'éclairage est suffisant selon la norme SLG 202. Dans ces conditions, les piétons ne trouveront aucune difficulté à traverser. Dès lors, un marquage pour un passage piétons n'est pas utile.

Le Président mentionne que le Conseil a ouï la réponse du Canton de Vaud.

10. Préavis municipal 1/2017 : Rapport de gestion 2016

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Alexandre Vaney procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion du 6 juin 2017.

Le Président ouvre la discussion. Pas de question. Il relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté à l'unanimité.

Résultats : *Accepté : 24 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 0*

11. Préavis municipal 2/2017 : Comptes 2016

La lecture du préavis n'est pas demandée et aucun complément n'est apporté par la Municipalité.

M. Alexandre Vaney procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion du 6 juin 2017.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Pauli constate qu'à la page 21 du rapport de gestion 2016, rubrique 810.312.0, une diminution de plus de CHF 1'000.- est calculée par rapport à l'exercice précédent et souhaite en connaître les raisons.

M. Frédéric Berner rendra une réponse lors du prochain Conseil général.

Le Président relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté avec une abstention.

Résultats : *Accepté : 23 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 1*

12. Préavis municipal 3/2017 : Mise en place d'une zone réservée sur l'ensemble de la zone à bâtir du territoire communal et de son règlement d'application

Le Président explique que cette votation se fera sur deux sujets différents et les opposants ne pourront pas voter selon l'article 40, alinéa J, de la Loi sur les Communes.

M. David Cuttelod procède à la lecture du rapport de la Commission Ad Hoc du 10 juin 2017.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Véronique Saugy souhaite savoir si, pour les volumes existants à transformer, quelque chose de concret est proposé.

M. Jacques Chappuis rappelle que dans le règlement de la zone réservée, les bâtiments existants peuvent être rénovés et transformés. Toutefois, en cas d'augmentation de la surface de logement, la Municipalité se réserve le droit de refuser le projet. Celle-ci traitera les demandes au cas par cas et, avec ce règlement, cela laissera une porte ouverte aux propriétaires.

M. André Pauli rappelle que l'on parle du nombre de logement mais pas du nombre d'habitants.

M. Jacques Chappuis répond que lors d'un entretien avec Mme Garcia du Service du Développement Territorial (SDT), il lui a été demandé si des permis de construire (augmentation du volume existant) était possible, celle-ci a répondu oralement que le SDT ne fera pas opposition.

M. Nicolas Saugy reprend l'article paru dans le journal « 24 Heures » du 21 de ce mois mentionnant que la Municipalité sera autorisée à accueillir 99 nouveaux habitants d'ici à 2030 au lieu des 68 annoncés par ABA Partenaires lors de la séance du 21 novembre 2016.

M. Jacques Chappuis va vérifier cette information.

M. David Cuttelod souhaite savoir s'il est possible de construire un bureau dans une cabane de jardin.

M. Jacques Chappuis répond que c'est une construction professionnelle donc pas une habitation. De ce fait, la Municipalité donnera son accord.

M. Nicolas Saugy rappelle que la limite est de 50m² pour une construction annexe (garage, etc.).

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande ce que vont devenir les locaux de l'ancienne école de Montpreveyres et si un projet d'appartements est en cours.

M. Jacques Chappuis mentionne qu'un projet de location à des entreprises est en cours d'étude.

Le Président souhaite savoir ce qu'il se passera si la zone réservée est refusée.

M. Jacques Chappuis explique que si la votation est refusée, le Canton de Vaud disposera de 30 jours pour réagir. Les opposants recevront les levées d'opposition par le Canton. Si le Canton donne raison aux citoyens, la Municipalité aura l'obligation de délivrer tous les permis de construire et le SDT stoppera les procédures. Les parcelles passeront en zone réservée et la Municipalité sera coincée.

Le Président mentionne que la 1^{ère} votation concerne la levée des oppositions à l'encontre de la mise en place d'une zone réservée sur l'ensemble de la zone à bâtir du territoire communal

Résultats : Accepté : 13 voix Refusé : 3 Abstention : 5

Trois personnes se sont récusées étant des opposants à la zone réservée.

Le Président ajoute que la 2^{ème} votation porte sur :

- l'adoption des documents suivants tels que soumis à l'enquête publique :
 - le plan d'affectation de la zone réservée,
 - son règlement d'application,
- l'adoption des propositions de réponses contenues dans le présent préavis ;
- l'autorisation à la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ces projets à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire vu le préavis municipal N° 03/2017 relatif à la mise en place de la zone réservée.

Résultats : Accepté : 14 voix Refusé : 1 Abstention : 9

M. Jacques Chappuis remercie les membres du Conseil d'avoir accepté la mise en place d'une zone réservée sur le territoire communal. Lorsque les opposants recevront les levées d'opposition, si ceux-ci souhaitent porter cette affaire jusqu'au Tribunal administratif, il rappelle que cela engendrera des frais et que les opposants n'auront pas gain de cause. De plus, il ajoute que le Canton de Vaud a accordé une subvention de 40% pour les travaux relatifs à la mise en place de la zone réservée.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Véronique Saugy explique que la situation financière de l'épicerie « Le Rossignol » n'est pas facile pour le gérant et demande si la Municipalité prévoit quelque chose pour l'aider.

Mme Cristine Pasche mentionne que la Municipalité a rencontré M. Yuri Lobos à la suite de sa demande de baisse de loyer et qu'elle a été refusée car d'autres partenaires sont intéressés à reprendre cette affaire si M. Yuri Lobos arrête. De plus, si la Municipalité décide de baisser le loyer de l'épicerie, elle perdra de l'argent et devra augmenter les impôts communaux pour combler cette perte.

M. Jacques Chappuis relève que ce n'est pas une petite diminution qui changera la situation financière de l'épicerie. D'autre part, plusieurs propositions ont été faites à M. Yuri Lobos qui, malheureusement, les a toutes refusées.

M. Cédric Besson demande ce qu'il adviendra de La Poste si M. Yuri Lobos cesse son activité.

Mme Cristine Pasche répond que, de toute manière, d'autres personnes seront intéressées à reprendre l'épicerie.

M. Thierry Ruch rappelle que l'ancien gérant avait aussi des problèmes avec le loyer de l'épicerie.

Mme Cristine Pasche mentionne que M. Duvoisin avait également demandé une baisse de loyer et la Municipalité lui avait demandé les comptes mais n'a jamais rien reçu. De plus, M. Yuri Lobos doit aussi présenter les comptes de l'épicerie afin que la Municipalité puisse se positionner.

M. Frédéric Berner évoque que le loyer est fixé en fonction du marché selon les informations transmises par St-Clerc Immobilier. Il a été proposé à M. Yuri Lobos de s'intégrer à une chaîne de magasins et à ce jour, il n'a pas encore donné de réponse.

M. Cédric Besson relève que La Poste est utile pour les habitants de la Commune et s'il n'y a plus de magasin, peut être que le futur locataire perdra également La Poste.

M. Jacques Chappuis constate que le Conseil est favorable pour aider l'épicerie et que la Municipalité établira un bilan complet de l'immeuble (apports et coûts) et que s'il y a une marge, la Municipalité étudiera la possibilité d'une aide en faveur du magasin.

Le Président passe la parole à M. Jacques Chappuis qui termine la séance en invitant les membres de la Municipalité à prendre le verre de l'amitié.

Le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 5 octobre 2017 à 20h15.

La séance se termine à 22h42.



Gabriel Klein
Président



Jessica Mellioret
Secrétaire

